



Vélizy-Villacoublay

Ecole élémentaire Simone Veil



16, allée Jean Monnet



Temps scolaire

Directrice : Anne-Laure DECAP
Jour de décharge : lundi
01 78 74 39 53 / 0783815y@ac-versailles.fr

Temps périscolaire

Directeur : Sébastien SOUCHU
01 78 74 39 56
periveil@velizy-villacoublay.fr



Edito



Après un été je l'espère ressourçant et reposant, bonne rentrée 2023 à tous les enfants, parents et personnels des écoles ! Comme à l'accoutumée, et malgré un contexte difficile, nous accompagnerons au mieux la communauté éducative vélizienne afin que les enfants disposent des meilleures conditions pour cette nouvelle année de scolarité, tant dans leurs apprentissages que leur épanouissement.

Damien Metzlé
Adjoint au Maire,
chargé de l'Education

Structures de secteur du mercredi

- Repas scolaire : école élémentaire Exelmans
- L'ALSH mercredi ou l'AMS se fera au sein de l'école élémentaire Exelmans.

Contact avec la Direction de l'éducation



Posez directement vos questions depuis votre Portail Famille pour tous les sujets relatifs aux temps scolaires, périscolaires, à la restauration, au PAI et à la facturation des prestations

Emploi du temps de l'école

| ÉCOLE SIMONE VEIL | | | | | |
|-------------------|-----------------------|-----------------------|--------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI |
| 7H30 À 8H30 | Accueil pré scolaire | Accueil pré scolaire | Accueil pré scolaire | Accueil pré scolaire | Accueil pré scolaire |
| 8H30 À 11H30 | Temps scolaire 3h00 | Temps scolaire 3h00 | Temps scolaire 3h00 | Temps scolaire 3h00 | Temps scolaire 3h00 |
| 11H30 À 13H30 | Pause méridienne 2h | Pause méridienne 2h | Pause méridienne 1h30 de 11h30 à 13h | Pause méridienne | Pause méridienne |
| 13H30 À 15H00 | Temps scolaire 3h00 | Temps scolaire 1h30 | Temps périscolaire | Temps scolaire 3h00 | Temps scolaire 1h30 |
| 15H00 À 16H30 | | TAP 1h30 | | | TAP 1h30 |
| 16H30 À 18H30 | Accueil post scolaire | Accueil post scolaire | | Accueil post scolaire | Accueil post scolaire |

Origine du nom de l'école

Élue au Parlement européen, **Simone Veil** a œuvré pour les droits de l'Homme et soutenu la création d'une commission du droit des femmes.

Elle est décédée en 2017 à Paris.



Organigramme de l'école



Anne-Laure DECAP
Directrice Scolaire



Sébastien SOUCHU
Directeur Périodique



Christophe BOURGUIGNON
Agent Technique Polyvalent



Sandrine Fernandes
Responsable de Self

INFO ÉDUCATION

- **Règlement intérieur** [cliquez ici](#)
- **Dématérialisation des démarches** (Inscription scolaire, Quotient Familial et justificatif d'absence) [cliquez ici](#)
- **Facture unique** : mandat SEPA disponible [cliquez ici](#)
- **Tutoriel inscription scolaire** [cliquez ici](#)

CALENDRIER VACANCES

- **Vacances d'automne** du 21/10 au 6/11
Inscription du 18/09 au 1/10
- **Vacances de fin d'année** du 23/12 au 8/01
Inscription du 20/11 au 3/12
- **Vacances d'hiver** du 10/02 au 26/02
Inscription du 8/01 au 21/01
- **Vacances de printemps** du 6/04 au 22/04
Inscription du 4/03 au 17/03
- **Vacances d'été** le 6/07 au 2/09
Inscription du 27/05 au 16/06

Inscription aux activités périscolaires

Les inscriptions aux activités périscolaires s'effectuent via le Portail Famille de la ville de Vélizy-Villacoublay ou l'application Vélizy-Tout-En-Un.



Vous pouvez notamment :

- Inscrire votre enfant aux activités périscolaires et à la restauration.
- Visualiser les inscriptions de vos enfants et les modifier si besoin en respectant les délais.
- Consulter les opérations que vous avez effectuées, consulter les règlements réalisés à la régie périscolaire.
- Régler vos factures par carte bancaire grâce à un système de paiement électronique sécurisé.



Connexion www.espace-citoyens.net/velizy-villacoublay

Connectez-vous à votre espace personnel sur le portail famille avec votre identifiant et mot de passe.

Si vous n'en avez pas, contactez la Direction de l'Éducation : education@velizy-villacoublay.fr

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

L'inscription à l'ALSH pour le mercredi et les vacances s'effectue via le portail famille (en respectant les délais et dates-limites d'inscription).

Délais de réservation et annulation

- ALSH mercredi : 3 jours
- ALSH vacances : 3 à 5 semaines avant le 1^{er} jour des vacances

